



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-169**

Séance publique du

20 mai 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220520- lmc1212877-DE-1-1
Date de signature : 24/05/2022
Date de réception : mardi 24 mai 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES MATERNELLES ET
ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE**

Le 20 mai 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13/05/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Joëlle CANUET à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Rémi CAPEAU à Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA à Madame Dominique AUGÉY, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Dominique AUGÉY, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Anne-Laurence PETEL à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Solène TRIVIDIC à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Sellam HADAOUI.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayane BIANCO

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Education Enfance Petite
Enfance

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MAI 2022

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISÉS

OBJET : SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence développe et soutient depuis de nombreuses années, dans le cadre de sa politique éducative, des actions et dispositifs en direction des enfants scolarisés sur son territoire.

Chaque année, des enseignants et directeurs d'écoles proposent des projets pour leurs élèves, départs en séjours découvertes (séjours libres, sorties de classes), créations de bibliothèques, projets artistiques culturels, abonnements annuels à des ouvrages pédagogiques ou ludiques.

Ces projets sont généralement mis en œuvre par des coopératives scolaires. Les aides sont accordées, sous forme de subventions, aux coopératives scolaires des écoles qui en font la demande par le biais de deux délibérations du Conseil municipal : en septembre et en mars.

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite répondre favorablement aux projets qui ont été déposés pour ce 2ème trimestre 2022 et détaillés en annexe.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** l'attribution de participations financières aux coopératives scolaires des écoles répertoriées sur le tableau en annexe,
- **DIRE** que cette dépense sera imputée pour un montant de **5 421,70 €** (cinq mille

quatre cent vingt et un euros et soixante-dix cents) sur la ligne budgétaire **1546 (213-6574-922)** qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2022-169 - SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES
MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE-

Présents et représentés : 51
Présents : 32
Abstentions : 0
Non participation : 9
Suffrages Exprimés : 42
Pour : 42
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

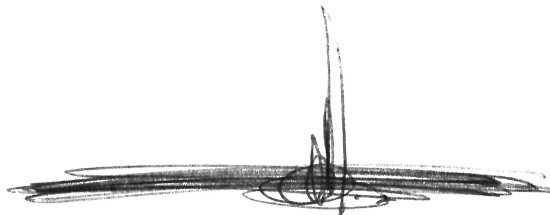
Moussa BENKACI Jacques BOUDON Eric CHEVALIER Gilles DONATINI Marc FERAUD Salah-
Eddine KHOUIEL Perrine MEGGIATO Stéphane PAOLI Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 24 mai 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00